

CODE DE TRANSPARENCE LA FRANÇAISE CARBON IMPACT GLOBAL GOVERNMENT BONDS

Mise à jour au 30 septembre 2023



LA FRANÇAISE
investing together



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE | 3 |
| 2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION | 4 |
| 3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS | 12 |
| 4. PROCESSUS DE GESTION | 18 |
| 5. CONTRÔLES ESG..... | 20 |
| 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG | 21 |

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique au fonds **La Française Carbon Impact Global Government Bonds**.

Stratégie dominante et complémentaires

- Best in universe
- Exclusion (complémentaire)
- Thématiques ISR (dominante)
- Best effort
- Engagement (complémentaire)

Classe d'actifs principale

- Actions françaises
- Actions de pays de la zone euro
- Actions des pays de l'Union européenne
- Actions internationales
- Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- Obligations et autres titres de créances internationaux
- Monétaires
- Monétaires court terme
- Fonds à formule

Encours au 30/09/2023

La Française Carbon Impact Global Government Bonds : 8,49M€

Labels

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien

Liens vers les documents relatifs au fonds

La Française Carbon Impact Global Government Bonds : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0010225052-la-francaise-carbon-impact-global-government-bonds-part-r/>

Exclusions appliquées par le fonds

- Alcool
- Armement
- Charbon
- Energies fossiles non conventionnelles
- Pacte mondial
- Tabac
- Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du groupe La Française, elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076

Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

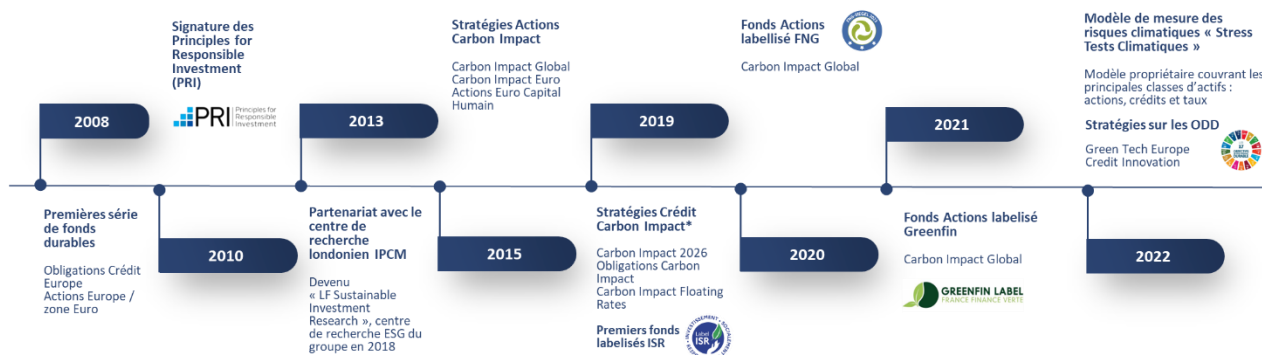
Site Internet : <https://www.la-francaise.com>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)¹ du Groupe La Française et de celle de son actionnaire, la banque mutualiste Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)².

La stratégie RSE propre au Groupe La Française a été formalisée avec l'aide de ses parties prenantes en 2021 et est disponible sur son site internet³.

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la fresque ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



Note: *Lancement du fonds Carbon Impact 2026 en 2019, d'Obligations Carbon Impact en 2020 et de Carbon Impact Floating Rates en 2021.

En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principles for Responsible Investment (PRI)⁴. L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Au fil des années l'Investissement Durable est devenu stratégique pour le Groupe au point qu'il représente aujourd'hui l'un des 5 axes de développement de son plan stratégique à moyen terme (2021 – 2026).

¹ Charte Investissement Responsable du Groupe La Française : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

² Déclaration de performance extra-financière annuel du Crédit Mutuel : <https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2023/2022-Declaration-de-performance-extra-financiere-Groupe-Credit-Mutuel-2022.pdf>

³ Politique RSE : https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021.pdf

⁴ Rapport PRI 2020 : <https://reporting.unpri.org/surveys/PRI-reporting-framework-2020/742D9724-BBC5-433E-8A64-C203B53128AD/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=en&a=1>

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet et en particulier dans le document récapitulatif [Investissement Durable](#)⁵.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique d'exclusion, sa politique de vote, sa politique d'engagement et grâce à un centre de recherche et d'expertise dédié à l'ESG.

Charte sur l'Investissement Responsable

Depuis juillet 2018, le Groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du Groupe en termes d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers. Le document est revu régulièrement et sa dernière mise à jour date de 2020⁶.

Le Groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre Groupe est sensible.

Politique d'exclusion

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie d'investissement repose sur l'analyse des trajectoires des stratégies mises en place par ces structures. Nous estimons la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, une évaluation qui repose sur une démarche de progrès et non d'exclusion.

Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, nous ne pouvons plus faire l'économie de certaines exclusions et avons formalisé une politique d'exclusion⁷.

⁵ <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/documentation-reglementaire/>

⁶ Charte sur l'investissement durable : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

⁷ Politique d'exclusion : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/XX3630_-_Politique_d_exclusions-juillet_2022.pdf

Au niveau groupe, sont exclus les armes controversées ainsi que le charbon avec un désengagement progressif mais total du charbon selon le séquençage suivant : sortie du charbon d'ici 2030 pour l'exposition aux entreprises de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays émergents.

Au niveau de La Française Asset Management, sont exclus les énergies fossiles non-conventionnelles et les entreprises du secteur du tabac. La politique d'exclusion détaille les seuils et les périmètres d'application des exclusions reprises ci-dessus.

Certains fonds sont gérés avec des exclusions complémentaires (e.g. exclusions ESG pour les fonds labélisés ISR, etc.).

■ Politique de vote

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le Groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS⁸ qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Les gérants de portefeuilles travaillent en étroite collaboration avec *La Française Sustainable Investment Research (LF SIR)*, centre de recherche et d'expertise sur les facteurs ESG et stratégiques du Groupe, lors de l'analyse des résolutions liées aux facteurs ESG, et en particulier les propositions de résolutions de vote émanant des actionnaires. Ils peuvent ainsi exprimer leur point de vue et éventuellement voter différemment de la recommandation portée par ISS. Enfin, le Groupe La Française a adopté en 2017 une politique de vote spécifique⁹ (*Custom Policy*), mise à jour chaque année, en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Elle a été complétée fin 2022 et aborde 5 thèmes applicables sur la saison de vote 2023 :

1. **Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP¹⁰ (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises des secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »
2. **La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes
3. **L'indépendance du CA** : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :
 - A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
4. **Le cumul des mandats (G)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection
5. **La rémunération (G)** : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise

⁸ Sustainability Proxy Voting Guidelines, ISS : www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

⁹ Politique de vote spécifique, La Française AM : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/LFAM_Custom_Policy.pdf

¹⁰ CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionne depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

Enfin, nous nous engageons à revoir toutes les résolutions « Say on Climate » présentées par le management, c'est-à-dire les résolutions visant à faire approuver la stratégie climat et ses objectifs et indicateurs aux actionnaires. Nous les reverrons à l'aune de notre analyse ESG-climat afin de nous assurer qu'elles répondent bien aux exigences de l'Accord de Paris et nous voterons en conséquence.

■ Au regard de la saison 2022, le Groupe renforce donc ses exigences pour 2023 notamment en lien avec les stratégies climatiques des entreprises en exigeant des objectifs climatiques validés par la science et des stratégies climatiques et plans de transition soumis au vote des actionnaires que nous analysons systématiquement en détail. En matière de justice sociale, il introduit une exigence de publication du 'pay ratio'. **Engagement**

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les émetteurs.

Le Groupe a publié une politique d'engagement¹¹ en 2019 qu'il revoit annuellement, et publie chaque année un rapport sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement¹².

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint des initiatives en lien avec les thèmes qui structurent sa politique d'engagement : le changement climatique (par ex Climate Action 100+), le capital naturel (par ex Finance for Biodiversity Pledge et Foundation), le capital social (par ex Workforce Disclosure Initiative), et la Gouvernance (par ex 30% Investor Club France).

■ • Recherche et analyse ESG propriétaire : La Française Sustainable Investment Research

La Française s'est dotée dès 2013 de moyens internes dédiés à l'ESG en signant un partenariat stratégique avec un centre londonien de recherche en investissement durable et ESG « Inflection Point Capital Management » (création d'une joint-venture). En 2018 le groupe a poursuivi le développement de son expertise durable et a acquis la totalité du capital de « Inflection Point Capital Management », devenu depuis La Française Sustainable Investment Research (LF SIR).

En 2022, dans la continuité de ce processus d'intégration des équipes de recherche ESG, La Française a créé une antenne dédiée à la recherche ESG à Paris au sein de ses équipes de gestion et a intégré le traitement des données ESG au sein de sa Direction Ingénierie, Risques et Reporting, en complément de l'équipe d'analyse qualitative.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 29 & TCFD)

Notre Charte Investissement Responsable pose le cadre de notre approche ESG et climatique. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs. Nous misons plutôt sur la combinaison d'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et d'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

¹¹ Politique d'engagement : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/Politique_d_engagement_FR.pdf

¹² Rapport d'engagement 2022 : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Rapport_d_engagement_2022_FR.pdf

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le Groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone.

Le premier fonds actions orienté changement climatique du Groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Ce fonds vise à réduire substantiellement les émissions de CO₂ de ses investissements en sélectionnant des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Des fonds obligataires ont été lancés en 2019 et 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone mais avec des adaptations. En effet, les secteurs les plus émetteurs de carbone, en particulier les producteurs d'électricité, occupent une part plus importante du marché des obligations que celui des actions.

Pour les obligations des secteurs les plus émetteurs et notamment les producteurs d'électricité, nous privilégions la notion de trajectoire future de l'intensité carbone. En effet nous évaluons si ces trajectoires sont compatibles avec une faible élévation de la température moyenne de la Terre. Cette compatibilité est analysée en mettant en regard les trajectoires des entreprises avec les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'agence internationale de l'énergie (*International Energy Agency* en anglais, ou IEA), une communauté scientifique et académique internationale indépendante.

Ce concept d'alignement de trajectoire et d'analyse de scénarios est privilégié pour sa nature prospective par rapport aux simples mesures d'empreinte et d'intensité carbone à un instant t, qui sont le reflet de performances passées.

Nous incluons également des *Green Bonds*¹³ et des *Sustainability-Linked Bonds*¹⁴ au sein des portefeuilles de nos fonds crédit car ils nous permettent de bien identifier les projets financés et de délimiter ainsi plus exactement l'impact qu'ils auront en termes de réduction d'émissions.

Un fonds de dette souveraine a également été lancé en 2021.

Enfin en 2022, deux fonds dont un actions et un obligataire ont été lancés avec approche basée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française¹⁵.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Le Président du Conseil de Surveillance du groupe a été nommé référent ESG/RSE au sein du Conseil de Surveillance en 2021. Il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Cette nomination, dans la plus haute instance de gouvernance du groupe, atteste de l'engagement et de l'ambition de La Française en matière d'investissement durable.

Au niveau de la direction du groupe, le Global Head of Sustainability Investing du groupe, membre du comité exécutif du groupe et rattaché directement au Secrétaire Général du groupe, est chargé du déploiement de l'investissement responsable au sein de l'ensemble des pôles de gestion et des équipes de recherche et de la coordination de la stratégie RSE du groupe. Il préside le COMEX Investissement Durable mensuel qui d'une part définit la stratégie de

¹³ Une obligation verte (ou « Green Bonds ») est émise par une entreprise afin de financer, ou refinancer, des projets à environnemental positif selon la taxonomie des « Green Bonds Principles ».

¹⁴ Un Sustainability-Linked Bond est un emprunt obligataire dont les caractéristiques, notamment financières, peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs préalablement définis en matière ESG.

¹⁵ Rapport Stratégie Responsable et Climatique de La Française : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687 - Article 29 juillet 2023.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687_-_Article_29_juillet_2023.pdf)

développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication, etc. et d'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable. Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire et des fonctions impliquées.

Au sein des équipes de gestion de La Française AM, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. score ESG, mesures Carbon, mesures de température de portefeuille, etc.).

Du côté du suivi des risques, un référent RSE/ESG Conformité et Contrôle Interne couvre ce sujet de manière transversale pour toutes les classes d'actifs et les équipes de Contrôle des Risques suivent les risques de durabilité au même titre que les risques financiers. Un département de gestion des risques au niveau du groupe assure l'agrégation de tous les risques du groupe, y compris les risques de durabilité, à travers une approche qui comprend une cartographie de ces risques et leur notation, des KPI de suivi et des plans de réduction de ces risques.

Enfin, un comité d'investissement responsable est organisé tous les trimestres pour réunir des collaborateurs de chaque département afin de discuter des bonnes pratiques et de favoriser les synergies autour des derniers développements en matière d'investissement durable à tous les niveaux du groupe.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM gère des stratégies durables sur l'ensemble des classes d'actifs qu'elle couvre : gestion crédit, gestion taux, gestion actions et gestion diversifiée.

Au sein des équipes de gestion, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent en partenariat avec 6 analystes dédiés à la recherche ESG et thématique.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante?

Initiatives généralistes

- SIFs - Social Investment Forum
- FIR : Commission Recherche et Commission Entreprise à mission & ISR, UKSIF
- PRI - Principles for Responsible Investment
- ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility
- ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility
- Commissions AFG – Vice-Présidence du Comité Investissement Responsable
- EFAMA RI WG
- European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance
- Autres (précisez)

Initiatives environnement/climat

- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP- Carbon Disclosure Project, carbone, eau et forêt ainsi que la « *Non Disclosure Campaign* »
- Montreal Carbon pledge
- Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Climate Bond Initiative
- Appel de Paris
- Autres : Climate Action 100+, SBTi, Net Zero Asset Manager Initiative, Finance for Biodiversity Foundation, IIHC

Initiatives sociales

- Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh
- Access to Medicine Foundation
- Access to Nutrition Foundation
- Autres : Workforce Disclosure Initiative (WDI), LIPH

Initiatives gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance Network
- Autres (précisez) : 30% Investor Club

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 7 619 millions d'euros au 30/09/2023.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 29)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 79% de ses encours totaux sous gestion au 30/09/2023.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

■ Sur les actions

- ▢ La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
- ▢ La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro, et son nourricier La Française Actions €CO2 Responsable ;
- ▢ La Française Actions Euro Capital Humain, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro.

■ Sur les obligations

- ▢ La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
- ▢ La Française Carbon Impact 2026 ;
- ▢ La Française Sub Debt ;
- ▢ La Française Carbon Impact Global Government Bonds ;
- ▢ La Française Rendement Global 2028 ;
- ▢ La Française Carbon Impact Floating Rates ;
- ▢ La Française Credit Innovation.

■ Sur le monétaire

- ▢ La Française Trésorerie ISR, et son nourricier CMNE Participation Monétaire.

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Le fonds vise à générer une performance financière sur le long terme en construisant un portefeuille bas carbone pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique. Le fonds investit dans des émetteurs publics, quasi publics et privés les mieux engagés dans la transition vers une économie bas carbone, bénéficiant de bonnes capacités d'adaptation tout en diminuant l'intensité carbone de nos investissements dès aujourd'hui.

- La stratégie d'investissement combine donc un double objectif : financier et durable.
- Cet objectif est de générer une croissance du capital sur le long terme tout en minimisant l'intensité carbone
- L'objectif financier est de surperformer l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) tout en respectant dans la construction du portefeuille, les critères et contraintes ESG définis et les limites de risques.
- L'objectif durable est précisé au prospectus. Le fonds s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 20% par rapport à son indicateur composite de référence. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Nous avons choisi l'intensité carbone comme indicateur durable pour mesurer notre objectif de réduction.

L'analyse climatique est intégrée au cœur de notre stratégie d'investissement : elle cherche à identifier les risques et les opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone, de façon à orienter nos investissements vers une croissance plus durable.

Pour les aspects sociaux, nous sommes particulièrement attentifs à l'Indice de Développement Humain (HDI) des Nations-Unies ainsi qu'à l'indicateur de la Banque Mondiale 'Voice and Accountability' (choix du gouvernement, liberté d'expression, d'association et celle des médias).

Nous suivons également un objectif de gouvernance avec l'indicateur d'efficacité de la gouvernance des pays 'Governance Effectiveness' de la Banque Mondiale.

Nous investissons au sein d'un univers obligataire monde composé des dettes souveraines des pays OCDE et non OCDE (univers global de 180 pays). Les obligations vertes (Green bonds) représentent une part importante de notre allocation afin de financer directement des projets en faveur de la lutte de contre le changement climatique. Ainsi il est précisé au prospectus que le fonds investira dans des obligations vertes (green bonds), à hauteur de 30% minimum.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

NOTE : Pour les analyses corporate, de manière générale sur l'ensemble des questions, merci de vous référer au code de transparence « Crédit Carbon Impact ».

Pour l'analyse des États La Française AM et La Française Sustainable Investment Research basent leurs analyses sur l'information disponible au niveau des agences internationales, des fournisseurs de bases de données spécialisés et les sources de recherche externe comme les brokers.

Nous utilisons la recherche et les données des fournisseurs externes suivants :

| Ressources | Utilisation | Niveau d'importance |
|--|---|---------------------|
| Logiciels | | |
| LightTrade (logiciel de La Française) | Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution | +++ |
| Bloomberg RMS | Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact Partage de recherche interne et externe financière et extra financière Bloomberg New Energy Finance : recherche qualitative transition climat | +++ |
| Recherche et bases de données | | |
| WorldBank | Base de données ouverte sur les statistiques des pays dans le monde Données financières et extra-financières ESG Vise à promouvoir un développement durable et réduire la pauvreté dans le monde | +++ |
| Postdam Institute for Climate Impact research | Base de données sur le volume des émissions de GES des pays sur un historique supérieur à 50 ans pour calculer les intensités carbone | +++ |
| UNFCC | Secrétariat des Nations Unies chargé de la lutte contre le changement climatique Convention cadre : accès aux engagements des pays signataires de l'Accord de Paris (Contributions des Etats déterminées au niveau national CDNs) | +++ |
| CAT | Organisme indépendant qui évalue la politique climatique des Etats et mesure l'alignement de leur trajectoire d'émission de GES sur les cibles de l'Accord de Paris (scénario BAU, compatible 2°C, compatible 1.5°C) Analyse qualitative et quantitative des politiques climatiques | +++ |
| IRENA | Agence internationale pour les énergies renouvelables Base de données sur la Transition des Etats | ++ |
| ENERDATA | Fournisseur de données indépendant spécialisé dans le secteur de l'énergie | ++ |
| IEA | Base de données sur l'énergie : offre et demande – mixte énergétique Engagée en faveur de la Transition énergétique | ++ |
| BNEF | Base de données Bloomberg spécialisée sur les nouvelles énergies propres et les financements sur les projets verts au niveau des Etats | ++ |
| ND GAIN | Université Notre Dame Base de données sur la vulnérabilité climatique des Etats | ++ |
| CRED – EM DAT | Base de données sur les risques physiques : événements climatiques extrêmes | ++ |
| Recherche Sell-side (brokers) | Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ; | + |

Pour l'intégration des données ESG dans notre processus d'investissement, nous utilisons de nombreuses sources de données spécialisées.

Les données brutes proviennent de différents fournisseurs de données issues d'agences mondiales de statistiques, d'agences spécialisées sur l'énergie et d'autres organismes internationaux liés au climat et au développement durable. La couverture de ces organisations est mondiale.

Toutes les données brutes sont retraitées en interne par notre centre de recherche LF SIR pour calculer les KPIs et alimenter notre modèle ESG propriétaire.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Nous excluons systématiquement les pays classifiés sur liste noire élaborée par le Groupe La Française en vertu de sa politique d'exclusion. Nous excluons également les pays qui sont considérés comme étant sensibles en matière de financement du terrorisme pour les investissements. Cette liste est établie par le Contrôle Interne sur la base d'une méthodologie définie par ce dernier et qui combine la liste des pays du CMNE aux listes du GAFI et de l'UE

Implémentation de notre modèle climatique ESG dans notre politique d'investissement

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies fournissent pour les Etats le cadre d'analyse standardisé avec les principaux indicateurs de performance (KPIs) et les objectifs associés pour atteindre un développement durable. Ces objectifs sont interconnectés entre eux.

Pour analyser les obligations souveraines, notre modèle de scoring interne utilise de nombreux KPIs en ligne avec les ODD (à titre d'exemple : ODD 13 Lutte contre le changement climatique, ODD 7 Energies propres et coûts abordables, ODD 10 Réduction des inégalités, ODD 5 Egalité entre les sexes, ODD 3- 4 Accès à l'éducation et à la santé, etc.).

Les données brutes utilisées pour calculer les KPIs proviennent de différents fournisseurs de données issues d'agences mondiales de statistiques, d'agences spécialisées sur l'énergie et d'autres organismes internationaux liés au climat (Banque Mondiale, OCDE, Agence Internationale pour les Energies renouvelables IRENA , Bloomberg New Energy Finance BNEF, Postdam Institute for Climate Impact Research PRIMAP, Center for Research on the Epidemiology of Disasters CRED, United Nations for Climate Change UNFCC, Climate Action Tracker CAT). La couverture de ces organisations est mondiale.

Les séries statistiques sont 100% transparentes et de qualité :

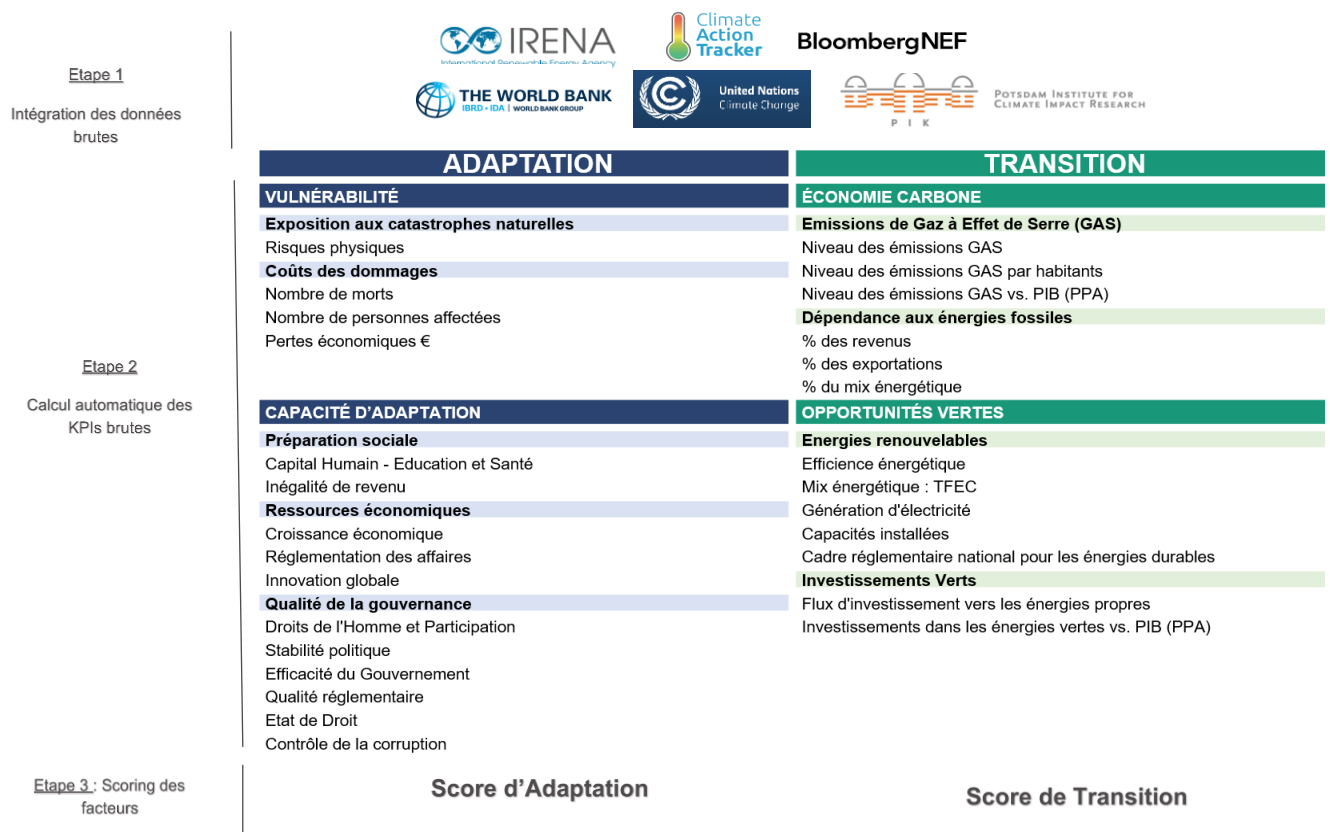
•A titre d'exemple, la Banque Mondiale couvre 217 pays avec plus de 1400 indicateurs avec ainsi qu'un historique de 50 ans.

•Notre modèle d'analyse climatique ESG couvre un univers global de 180 pays sur un historique de 10 ans et nous n'avons pas rencontré de problème d'accès aux données.

Nous considérons que pour apprécier la capacité des pays à réussir leur processus de transition vers une économie bas carbone, il est nécessaire d'évaluer et d'analyser leurs performances selon deux critères : le risque d'Adaptation et le risque de Transition.

Ainsi notre modèle de scoring climatique ESG propriétaire combine des KPIs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance répartis selon ces deux facteurs : l'Adaptation et la Transition

- **Le risque d'Adaptation** : mesure la vulnérabilité des pays aux évènements climatiques extrêmes (exposition aux risques physiques,) au regard de leur capacité d'adaptation pour y faire face
- **Le risque de Transition** : mesure la capacité d'un pays à décarboner son économie, pour migrer vers une économie verte



Il est important de rappeler que nous considérons le risque climatique pas uniquement comme un risque financier pour les pays, mais aussi comme un risque social. C'est la raison pour laquelle notre modèle intègre de nombreux KPIs basés sur des facteurs sociaux et de gouvernance que nous regroupons dans la capacité d'adaptation des États.

Définition des univers étape 1 : filtres d'exclusion

Nous appliquons deux filtres d'exclusion à l'univers d'investissement initial :

- Le premier filtre d'exclusion permet d'exclure 10% des pays ayant le score d'Adaptation le plus faible (dernier décile)
- Le second permet d'exclure 10% des pays ayant le score de Transition le plus faible (dernier décile)
- L'exclusion totale de 20% se fait sur l'univers d'investissement initial à raison de deux fois 10% s'appliquant systématiquement à l'univers d'investissement initial.

Les deux univers d'exclusions sont distincts. Les concepts d'Adaptation - Transition et les indicateurs de performance sont très différents comme expliqué précédemment. Il n'y a pas d'union entre eux. En ce sens, il n'y a pas de doublon possible entre les deux listes d'exclusions.

En synthèse, pour être éligible à l'inclusion dans le fonds, un État doit avoir un score d'Adaptation et de Transition supérieur au seuil minimum. Dans le cas présent, le processus d'investissement du fonds La Française Carbon Impact Global Government Bonds exclut 20% de l'univers d'investissement initial.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 29)

L'analyse carbone

Elle intervient en complément de l'analyse financière et l'analyse macro-économique des Etats.

- **Un score quantitatif Carbon Impact est attribué à chaque Etat**, celui-ci étant la moyenne du score d'Adaptation et du score de Transition, vus précédemment.
- **Une analyse qualitative de la performance carbone** future. Cette analyse qualitative est basée sur l'analyse de la trajectoire des émissions carbone de l'Etat. Lors de cette analyse, l'équipe de gestion va estimer la capacité d'un Etat à remplir ses objectifs de décarbonation. L'équipe de gestion analyse la politique climatique de chaque Etat en se basant sur les Contributions des Etats déterminées au niveau national (CDN) en provenance de la Convention-cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (UNFCCC). L'équipe de gestion réalise également une analyse du mixte énergétique de l'Etat et de l'efficacité de sa gouvernance sur les choix énergétiques : soutien aux énergies fossiles ou déploiement des capacités de production des énergies renouvelables.
- Cette analyse qualitative donne lieu à la production de fiches d'analyse climatique des pays. Nous couvrons un ensemble de pays (50 pays) représentant plus de 80% des émissions mondiales de GES.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Pour les Entreprises :

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne. Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG

Pour les émetteurs publics/souverains (les États) :

Après application du filtre d'exclusion décrit en 3.3 **nous classons les pays de notre univers d'investissement en quatre catégories** fonction de deux critères d'analyse : le risque d'Adaptation et le risque de Transition.

Les pays qualifiés de « perdants » du changement climatique sur la base de ces critères seront systématiquement exclus de notre univers d'investissement.

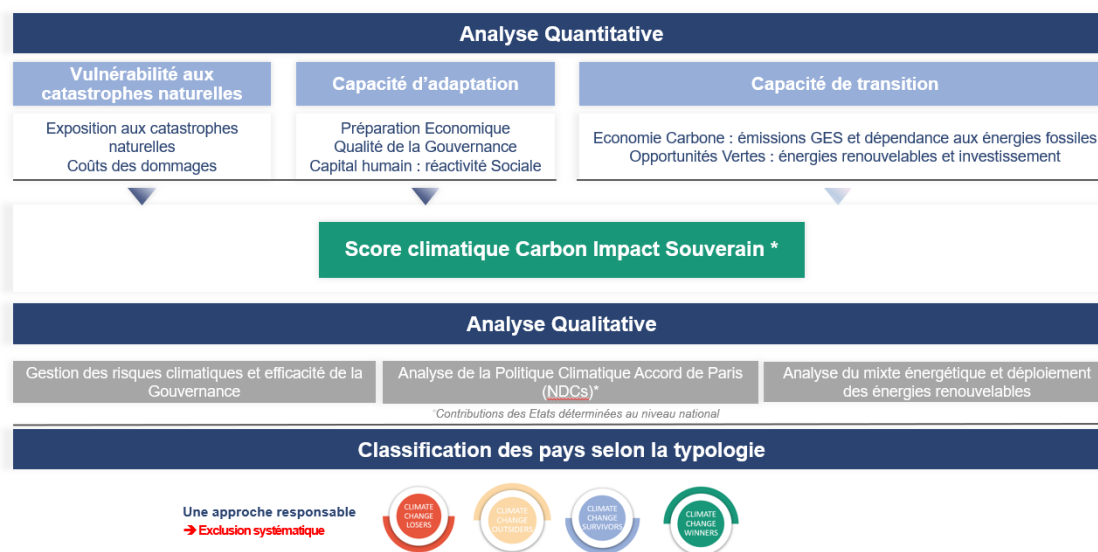
Ils représentent les pays :

- Les plus vulnérables aux changements climatiques et à faibles capacités d'adaptation (pratiques de gouvernance non responsable, non-respect des droits humains, problèmes sociaux relativement importants),
- Et/ou ceux présentant le risque de transition le plus important (forte dépendance aux énergies fossiles, très faiblement engagés sur les énergies renouvelables).

Aucun investissement ne sera effectué dans les pays qualifiés de « Perdants »

Nous investissons uniquement sur les trois catégories suivantes :

- « Gagnants » : pays leaders dans la transition, plus résilients aux changements climatiques avec des capacités d'adaptation élevées (gouvernance responsable, haut niveau de développement)
- « Survivants » : pays vulnérables aux changements climatiques mais bien positionnés dans leur transition vers une économie bas carbone
- « Outsiders » : pays en retard dans leur transition mais bénéficiant toutefois des capacités d'adaptation nécessaires pour agir



*Score Carbon Impact Souverain calculé comme étant la moyenne du score d'Adaptation et de Transition des pays

Obligations vertes

Le fonds peut également investir dans des obligations vertes d'émetteurs souverains ou privés à hauteur de 30% minimum.

Les obligations vertes sont un pilier important de notre stratégie d'investissement. Nous considérons qu'investir dans les obligations vertes permet de s'engager et de financer directement des projets en faveur de la lutte de contre le changement climatique. Cette approche s'inscrit parfaitement dans notre philosophie d'investissement.

Les émetteurs d'obligations vertes qu'ils soient publics ou privés, font l'objet des mêmes analyses financières et extra financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse fondamentale (étape 2) pour être éligibles à l'investissement.

Nous disposons d'un cadre d'analyse spécifique pour les obligations vertes. Ces dernières devront respecter les quatre grands principes clés des « green bond principles » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting.

L'analyse des obligations vertes se fait selon trois axes et en complément des étapes décrites ci-dessus, à savoir :

1. L'adhésion aux quatre piliers des « Green bond Principles » (GBPs)
2. La stratégie et le statut de transition énergétique de l'émetteur
3. Analyse et mesure d'impact des projets financés

Cette analyse qualitative donne lieu à la production de fiches d'analyses des « green bonds framework » des émetteurs.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'équipe d'analyse ESG calcule l'ensemble des scores du modèle sur une base annuelle. En effet au niveau des États, les données issues des bases de statistiques sont mises à jour annuellement. Ces données sont intégrées à notre logiciel interne (LightTrade) de trading et tenue de positions des portefeuilles.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Notre objectif est de construire un portefeuille décarboné et engagé dans la transition vers une économie bas carbone.

La construction du portefeuille est basée sur l'objectif de réduction de l'intensité carbone d'au moins 20% vs l'indice composite de référence. La sélection des émetteurs repose sur l'analyse fondamentale qui combine l'approche top down macroéconomique avec l'approche bottom up pour identifier les meilleures opportunités d'investissement climatique.

L'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique est au cœur de notre processus d'investissement et de notre construction de portefeuille. L'intensité carbone de chaque émetteur est le point de départ pour quantifier l'impact sur le changement climatique. Notre approche s'inscrit aussi dans une vision prospective car nous analysons les politiques climatiques des Etats en termes d'ambition et de crédibilité.

Nous réalisons une allocation flexible entre les trois catégories de pays (gagnants, survivants et outsiders) et les obligations vertes.

Notre approche consiste à sélectionner et favoriser les pays engagés dans la Transition et qui mettent en place les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Les pays et les entreprises avec des intensités carbonées faibles et des politiques climatiques ambitieuses sont privilégiés. Nous accompagnons aussi les pays qui fournissent des efforts et démontrent une volonté de s'améliorer. Notre modèle intègre pour cela le momentum sur 5 ans des indicateurs afin de capter les tendances (nette amélioration, amélioration, neutre, dégradation, forte dégradation). Nous considérons l'amélioration dans la Transition vers une économie bas carbone comme source de performance. Ainsi, notre approche est non contrainte, basée sur nos meilleures idées macroéconomiques et climatiques pour construire un portefeuille aligné sur son objectif de décarbonation.

Nous disposons d'un outil front office dédié à la construction de portefeuilles intégrant l'analyse climatique et financière. Cet outil permet de suivre en temps réel l'intensité carbone des différentes poches de notre portefeuille, notre objectif de réduction, nos scores extra-financiers, nos allocations sur les différents groupes de pays, ainsi que l'ensemble des données financières (taux de rendement, rating, sensibilité...). Nous pouvons réaliser des simulations et suivre nos limites d'investissement.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 29 & HLEG)

Voir la réponse à la question 4.1

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 29 & TCFD)

Nous n'investissons que dans des émetteurs faisant l'objet d'une analyse ESG

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion n'a pas changé depuis les douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays membres de l'OCDE.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 10% de l'actif.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds peut utiliser des contrats Futures sur produits de taux. Il est précisé au prospectus que le fonds peut avoir recours à ce type d'instrument en termes de couverture ou d'exposition.

Les instruments dérivés sont soumis au même processus d'analyse extra-financière que les titres vifs décrits dans la stratégie d'investissement en respectant notamment l'approche en sélectivité et les différentes politiques d'exclusion

Dans des circonstances normales de marché, le fonds n'aura pas recours à ce type d'instrument_ que nous considérons comme non essentiel à la réalisation de notre objectif_durable, qui s'inscrit lui-même dans une logique d'allocation de long terme et de croissance durable.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

L'investissement dans les OPC est autorisé au prospectus jusqu'à 10% de l'actif. Ils seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds. Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

5. CONTRÔLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

■ Contrôles de premier niveau :

▢ Par la gestion

Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours.

La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.

■ Contrôle de deuxième niveau :

▢ Par le contrôle des risques

Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables.

Ce suivi est commenté lors des comités mensuels de suivi des risques de crédit.

▢ Par le contrôle interne

Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel.

A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG. Ce dernier peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre process de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

Dans le cadre des stratégies Carbon Impact, en plus de la qualité ESG du fonds nous évaluons leur qualité « carbone » à travers :

- Une ventilation du score ESG ;
- Une ventilation du score Carbon Impact ;
- Sur une base annuelle, des indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance et aux droits humains.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Mesure de l'impact ESG sur une base mensuelle

Même si les scores ne sont pas des mesures d'impact en soi, nous fournissons des scores ESG agrégés ainsi que des scores Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :



La Française Carbon Impact Global Government Bonds R

FONDS

*Univers: 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index

SCORES ESG

Min 0 / Max 10

| | Fonds | Univers* |
|------------------------|--------|----------|
| Taux de couverture ESG | 99,71% | 100,00% |
| Score ESG | 6,34 | 6,03 |
| Score E | 5,77 | 5,03 |
| Score S | 6,68 | 6,83 |
| Score G | 6,63 | 6,33 |

INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers* **36%**

ETATS ET ASSIMILES

*Univers: 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index

PRINCIPAUX SCORES CARBON IMPACT

Min 0 / Max 10

| Meilleures notes | Score Carbon Impact |
|------------------|---------------------|
| Etat Suédois | 7,19 |
| Etat Norvégien | 7,17 |
| KFW Bankengruppe | 7,08 |

| Moins bonnes notes | Score Carbon Impact |
|--------------------|---------------------|
| Etat Equatorien | 4,38 |
| Etat Indonésien | 4,70 |
| Etat Colombien | 4,76 |

INTENSITÉ CARBONE ETATS

tonne eq. CO2 / M€ revenus



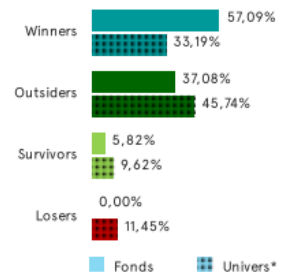
SCORING CLIMATIQUE ET ESG DES ETATS

Min 0 / Max 10

| | Poche Etats | Univers* |
|---------------------|-------------|----------|
| Score Carbon Impact | 6,05 | 5,60 |
| Score Adaptation | 6,80 | 6,57 |
| Score Transition | 5,31 | 4,74 |

RÉPARTITION CLIMATIQUE DES ÉTATS

En % Etats et Assimilés

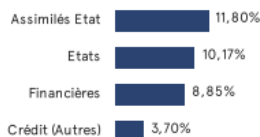


IMPACT BONDS

*Univers: 50% Bloomberg Global Aggregate Corporate, 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

IMPACT BONDS

En % actif



Total Impact Bonds : 34,53%



INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



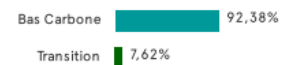
SCORING CLIMATIQUE POCHE CRÉDIT

Min 0 / Max 10

| | Poche crédit | Univers* |
|---------------------|--------------|----------|
| Score Carbon Impact | 7,10 | 4,50 |

RÉPARTITION CLIMATIQUE CRÉDIT

En % Crédit



Mesure de l'impact ESG sur une base annuelle

Nous mesurons l'impact carbone du fonds à travers les indicateurs suivants tous disponibles dans le rapport d'impact du fonds¹⁶ :

- L'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle de son indice de comparaison carbone¹⁷ ;
- Les émissions évitées via l'investissement dans des Green Bonds ;
- L'alignement des trajectoires des secteurs à haute intensité carbone sur base annuelle ;
- Les indicateurs publiés dans le rapport d'impact sur une base annuelle et relatifs également aux aspects sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

Nous nous engageons à suivre plus particulièrement l'intensité carbone (intensité en tCO₂/M€ investis) par rapport à celle de son indice de comparaison et à s'assurer mensuellement qu'elle est inférieure à cet indice et à publier annuellement ces résultats dans le rapport d'impact. Le deuxième indicateur d'impact sur lequel nous nous engageons est la part des énergies renouvelables au sein de la production d'électricité.

* Univers : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index

Décembre 2022

PERFORMANCE DES INDICATEURS D'IMPACT ESG



GHG Intensity

tonne eq. CO₂ / million USD PPP

| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2022 |
|----------|--------------|--------------|
| Fonds | 240 | 284 |
| Univers* | 317 | 393 |

Taux de couverture au 31/12/2022 : Fonds 100% / Univers 98%

Source : La Française AM



RE % in total Electricity Generation

| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2022 |
|----------|--------------|--------------|
| Fonds | 36 | 41 |
| Univers* | 26 | 30 |

Taux de couverture au 31/12/2022 : Fonds 100% / Univers 100%

Sources : Bloomberg, La Française AM

Pour rendre compte de l'impact carbone du fonds, nous convertissons les données exprimées en tCO₂ émises en recourant à la méthodologie d'Impact CO₂. Cette conversion permet de communiquer des ordres de grandeur plus compréhensibles et plus parlant que des données chiffrées pures.



35 tCO₂/m c'est autant d'émissions que pour fabriquer, consommer ou parcourir:



5 706

t-shirts



14 830 508

km en TGV



1 127

smartphones



77 326

litres d'eau en bouteille



160 845

km en voiture



62 891

litres de café

sur la base d'un portefeuille de 100M€

Source: <https://impactco2.fr/>

¹⁶ <https://doc.la-francaise.com/documents/lt/FR0010225052/reporting-impact/fr/>

¹⁷ Le composite 30% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index 70%ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ; en particulier la page Investissement Durable qui reprend l'ensemble de nos publications en lien avec l'ESG et les pages respectives de nos fonds durables ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le rapport d'impact annuel ;
- Les codes de transparence des fonds ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française (article 29);
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ;
- La politique d'exclusion du groupe ;
- La politique d'engagement ; et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 29 & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote¹⁸. En 2022, la société de gestion a ainsi voté lors 98,98% des Assemblées Générales et s'est opposé dans 30,4% des cas à la recommandation du management.

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote¹⁹. La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année ainsi que le rapport sur la politique d'engagement mise en œuvre au cours de l'année²⁰.

¹⁸ Rapport sur la politique de vote : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/Rapport_sur_l_exercice_des_droits_de_vote_2022_Format_GLF.pdf

¹⁹ Tableau de bord Proxy Voting, ISS : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/>

²⁰ Rapport sur la politique d'engagement : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Rapport_d_engagement_2022_FR.pdf

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

GRUPE LA FRANÇAISE Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 480 871 490, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS.

LA FRANÇAISE AM Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

LA FRANÇAISE LUX Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

LA FRANÇAISE Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

LA FRANCAISE GROUP UK LIMITED, company governed by the laws of England and Wales with a share capital of £ 3.869.165, with its registered office located at 78 Brook Street, W1K 5EF London, United Kingdom, registered with the Companies House Registry under number 04253400.

| Nom du fonds | Forme juridique | Société de gestion | Date d'agrément du fonds | Autorité de tutelle |
|--|--|-------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Fonds actions | | | | |
| La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global | SICAV luxembourgeoise « La Française LUX » | La Française Asset Management | 01/06/2015 | CSSF |
| CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global) | FCPE | La Française Asset Management | 26/10/2004 | AMF |
| La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro | SICAV luxembourgeoise « La Française LUX » | La Française Asset Management | | CSSF |
| La Française Actions €CO2 Responsable (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro) | FCP | La Française Asset Management | 29/01/2010 | AMF |
| La Française Inflection Point Actions Euro Capital Humain | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 04/06/2003 | AMF |
| CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro Capital Humain) | FCPE | La Française Asset Management | 05/03/1999 | AMF |
| Fonds obligataires | | | | |
| La Française Obligations Carbon Impact | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 20/07/2010 | AMF |
| CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact) | FCPE | La Française Asset Management | 01/09/1985 | AMF |
| La Française Carbon Impact 2026 | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 22/10/2019 | AMF |
| La Française Sub Debt | FCP | La Française Asset Management | 20/11/2009 | AMF |
| La Française Carbon Impact Global Government Bonds | FCP | La Française Asset Management | 15/07/2003 | AMF |
| La Française Carbon Impact Floating Rates | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 12/11/2018 | AMF |
| La Française Rendement Global 2028 | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 30/08/2019 | AMF |
| La Française Credit Innovation | SICAV française « LA FRANÇAISE » | La Française Asset Management | 30/08/2022 | AMF |
| Fonds trésorerie | | | | |
| La Française Trésorerie ISR | FCP | La Française Asset Management | 07/02/2003 | AMF |
| CMNE Participation Monétaire (Fonds nourricier de La Française Trésorerie ISR) | FCPE | La Française Asset Management | 06/06/2003 | AMF |